



A La Hague, le 15 juin 2023,

Monsieur Stéphane VALOUR
Directeur des Ressources Humaines Orano Recyclage

Monsieur Mustapha OULKHOUIR
Responsable des Relations Sociales Orano Recyclage

Madame Stéphanie GAIFFE
Directrice Orano Recyclage La Hague

Objet : ouverture d'une négociation spécifique aux salariés 5x8 de l'établissement de La Hague

Madame, Messieurs,

En lien avec l'accord Groupe sur le dialogue social du 19 septembre 2022, **nous demandons l'activation du dernier paragraphe de l'article 3.4 portant sur l'exercice du droit de grève.**

Ce paragraphe stipule : "***Il est par ailleurs convenu que dans l'hypothèse où la grève entraîne des conséquences économiques, organisationnelles ou sociales importantes, la Direction et les Organisations Syndicales se rencontrent à la simple demande de la partie la plus diligente pour définir, sans a priori, ensemble et en due connaissance de cause, les meilleures solutions à adopter de sorte à éviter toute conséquence dommageable.***"

Sur ce même article, il ne vous aura pas échappé que sur les 4 premiers week-ends de grève spécifique à la revalorisation du 5x8 :

- Les installations ont été arrêtées dans des conditions permettant une reprise de la production dans des conditions normales de fonctionnement,
- L'accès à l'établissement est demeuré possible pour tous les salariés de l'établissement.

Les pressions sur les congés ne nous apparaissent cependant pas en adéquation avec le 3ème point de cet article portant sur le respect des personnes : "***nul ne peut exercer de pression***".

SUD invite à ouvrir des négociations spécifiques à ce conflit.

I) Le contexte de la revoyure NAO 2023

L'ensemble des organisations syndicales a spécifié que les réunions de négociation portant sur la revoyure NAO 2023 ne pouvaient en aucun cas se confondre avec le conflit lié à la revalorisation **du régime 5x8 de la Hague.**

SUD demande ainsi que la totalité de l'enveloppe de 1,3% **soit versée sous forme d'augmentation générale uniforme.** Un même montant d'augmentation quel que soit son salaire de base serait perçu très positivement par les salariés.

Une mesure uniforme serait de nature à traduire un dialogue social serein, **non figé** et ambitieux.

II) Le contexte CONVERGENCE de La Hague

Nous rappelons que dans le cadre du projet CONVERGENCE, la Direction a fait le choix de recentrer l'exploitation sur le régime 5x8.

Le conflit en cours porte ainsi en son cœur l'attractivité du régime de travail 5x8. Le revaloriser, c'est investir dans la pérennité de notre activité du recyclage et permettre d'atteindre les enjeux essentiels à la montée en compétences de notre établissement.

Nul n'ignore que le bassin d'emploi du Cotentin est devenu très actif. Cette spécificité est à prendre en compte dans la rémunération.

Nous sommes ainsi dubitatifs quant à votre choix de ne pas rediscuter de la revalorisation de l'ensemble des salariés en 5x8 dans une réouverture de négociation de la phase n°2 CONVERGENCE sur des bases de pérennité, de non exclusion et de vision long terme de l'établissement de La Hague.

Notre courrier du 31 mars, spécifique à la réouverture de l'accord CONVERGENCE, mentionnait notamment :

*"SUD estime qu'il est essentiel sur la durée de cet accord de s'engager à revaloriser l'ensemble des salariés 5*8 via l'un des axes suivants :*

- une augmentation du complément salaire posté,*
- une augmentation de la prime de poste 5*8,*
- une intégration dans le salaire de base des primes polyvalence/expertise.*

Nul ne peut croire que vous soyez fermés à l'ensemble de ces propositions alors même qu'elles peuvent être :

- étalées sur la durée de l'accord,*
- par pallier d'ancienneté,*
- partielles.*

Vous reconnaîtrez aisément l'absence de position bloquée pour éviter de dégrader un climat social déjà extrêmement tendu."

Depuis, nous avons formulé comme proposition qu'une ligne de salaire, spécifique à la volonté de la Direction de recentrer l'exploitation sur le régime de travail 5x8 sur La Hague, soit intégrer dans l'accord CONVERGENCE.

Une prime mensuelle, intégrable au salaire de base en cas de sortie de poste, lié à l'ancienneté en poste de travail de 5x8, nous apparaît être une base cohérente, solide et saine de négociations.

Cette prime serait spécifique à Orano Recyclage la Hague puisqu'entièrement liée au projet CONVERGENCE.

Ce courrier s'inscrit dans une volonté **non feinte** de sortir du conflit 5x8, pour lequel de nombreux week-ends de grève sont programmés, par un dialogue social franc, loyal et positif.

Ayant rencontré monsieur FRUGIER, et sans qu'il n'y ait lieu à interférer dans le dialogue social **d'un conflit spécifique à l'établissement de La Hague**, il nous apparaît juste de le mettre en copie.

Nous vous remercions de la prise en compte de courrier.

Cordialement,

Arnaud LEMAITRE

Secrétaire du syndicat SUD Orano Recyclage

TSQ évaluation

06.03.17.05.15